

L'EFB est le lieu professionnalisant où les élèves avocats passent du statut d'étudiant en droit à celui d'avocat. Cette formation pratique vise à favoriser leur intégration sur le marché du travail et se doit d'évoluer au plus près des exigences de la profession.

Dans ce cadre, le contexte international est marqué par un double constat : d'une part, la nécessité d'être en mesure de saisir les opportunités professionnelles à l'échelle européenne et d'autre part, la nécessité de disposer d'une formation répondant aux besoins des recruteurs en termes de compétences juridiques internationales.

Pour ce qui a trait au premier point, les directives 98/5/CE (visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise) et

2005/36/CE (relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles), offrent l'opportunité de former une génération de jeunes avocats mobiles et aptes à profiter pleinement de leur liberté d'exercice dans l'espace de l'Union Européenne.

Pour ce qui concerne l'internationalisation des profils, celle-ci fait aujourd'hui consensus tant les avocats peuvent être confrontés aux mêmes enjeux internationaux que l'ensemble des acteurs économiques. La familiarisation avec les droits étrangers, ainsi que les méthodes de travail et les raisonnements des systèmes étrangers qui sont encouragés. Dès lors, la mobilité devient impérative pour l'acquisition de ces compétences.

La stratégie de notre école est donc de développer la mobilité à des fins de stages ; celle-ci s'accordant parfaitement à notre identité d'école professionnalisante, ainsi qu'aux besoins du barreau. Il est ainsi essentiel que les élèves puissent appliquer et renforcer les savoir-faire pratiques acquis au cours de leur formation.

Cette stratégie s'adresse tant aux élèves souhaitant exercer à l'étranger qu'à ceux souhaitant avoir une activité internationale depuis la France. Si notre stratégie se développe à l'échelle mondiale, elle recoupe parfaitement les contours du programme Erasmus pour nos activités sur le continent européen.

Cette stratégie se décline en plusieurs objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le maintien d'un nombre élevé de stages à l'étranger en est le plus évidents mais d'autres sont également présents :

- proposer des bourses les plus adaptées possibles aux conditions des stages ;
- assurer une préparation linguistique : des heures de cours obligatoires permettent de préparer à la mobilité à des fins d'études comme à des fins, de stage en se centrant sur la terminologie juridique et les concepts de droit anglo-saxon, espagnol et allemand. A l'issue de ces cours, les élèves auront pu améliorer leurs connaissances des systèmes juridiques de ces pays. En outre, l'EFB propose aux élèves qui le souhaitent un atelier de rédaction de CV et de lettres de motivation en anglais ;

- assurer la préparation à la recherche de placement, la possibilité d'assurer un accompagnement de qualité assurées par le service des relations internationales de l'école, au service du projet des élèves ;
- permettre l'animation d'un réseau de recruteurs à l'étranger - cabinets d'avocats et entreprises -pouvant être sollicités par l'école pour proposer de nouvelles offres et assurer une mise en relation avec les élèves ;
- organiser de grands événements encourageant à la mobilité internationale comme les Rencontres Internationales organisées au mois de novembre, permettant aux élèves d'accéder aux cabinets européens et internationaux, ainsi qu'aux Universités ou Centres de formation permettant une internationalisation académique du parcours ;
- accompagner les élèves avant et pendant la mobilité pour préparer une mobilité dans des conditions de sécurité : informations données dès la phase de pré-inscription, réunion de préparation à la mobilité et d'information sur les objectifs du programme ;
- favoriser la mobilité en informant les élèves de la possibilité de complément de bourse pour les élèves en situation de handicap et présentant moins d'opportunités.

En termes de destinations, les élèves favorisent les places de droit particulièrement ouvertes aux professionnels étrangers comme Bruxelles et Luxembourg, mais nous les encourageons à saisir les opportunités offertes sur l'ensemble du continent.

La mobilité en Europe à des fin études fait également partie de nos activités mais reste organisée autour de la pratique professionnelle. Concrètement, dans le cadre de nos partenariats européens nous offrons à nos élèves la possibilité de suivre des cours au sein de centres de formation de futurs avocats afin qu'ils puissent consolider leurs connaissances et tisser des liens personnels et professionnels avec leurs futurs confrères. Toutefois, ces cours sont toujours suivis en parallèle d'un stage qui représente l'activité essentielle de la mobilité.

Les partenariats avec le centre juridique franco-allemande de la Sarre (Allemagne), le barreau vaudois (Suisse), ceux en cours d'élaboration avec des barreaux espagnols, permettent à nos élèves d'insuffler une dimension européenne à leur parcours et de tisser les liens avec les futurs professionnels de ces pays, contribuant ainsi à la consolidation d'une culture européenne et la propagation des valeurs de l'union.

Enfin, la participation au programme Erasmus est une source permanente de modernisation. Au contact d'autres établissements et afin de satisfaire aux exigences du programme, nous sommes amenés à nous interroger sur nos pratiques et notre organisation et à les faire évoluer (confrontations à des pédagogies différentes, échanges sur les compétences numériques, préparation à la numérisation des démarches permettant la mobilité, mobilité verte).